

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

L'an deux mil vingt, le 9 novembre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à l'Espace Culturel du Cruzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 novembre 2020
PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M.
LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, Mme MOUMIN Manon, M. NARAIN
Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON
Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER
Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal,
M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 12/11/2020

Secrétaire de séance : Mme Martine ASTIER

7. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SUCRE D'ORGE ET GALIPETTES

Par délibération du 28 septembre 2020 le conseil municipal a validé le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 € aux associations, afin de participer aux frais engagés par l'achat de produits d'entretien et le nettoyage des locaux et/ou vestiaire et équipement dans le cadre de la crise sanitaire actuelle.

L'association Sucre d'orge et galipettes, gestionnaire de la crèche de Boisseuil, assure également un nettoyage particulier des locaux du fait de l'épidémie de COVID-19, entraînant ainsi des frais supplémentaires au même titre que les autres associations de la commune de Boisseuil.

Ainsi, la somme de 100 € pourrait leur être versée au titre de l'année 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 euros à l'association Sucre d'orges et galipettes,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil,
- de donner au Maire ou à son représentant toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

